

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
 Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
 » » » » » 14 » » » » » six mois.
 » » » » » 7 50 » » » » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

ROUBAIX

30 janvier 1862.

BULLETIN POLITIQUE.

Les documents diplomatiques concernant les affaires de Rome, et que nous publions plus loin, ont été déposés au Sénat et au Corps législatif.

L'exposé de la situation confirme les négociations nouvelles dont on a parlé tout récemment, et vient affirmer aussi le refus absolu du Saint-Siège.

A part les journaux qui louent sans examen tous les faits et gestes du gouvernement, le discours impérial qui a inauguré la session de 1862 n'a donné lieu qu'à de rares commentaires dans la presse en général.

La réserve complète qui domine sur tous les points obscurs de la situation n'indique pas les moyens que le gouvernement se propose d'employer pour arriver à la solution des graves questions qui occupent les esprits.

La phrase la plus importante est celle où l'Empereur se prononce pour la neutralité dans le conflit américain.

Les symptômes inquiétants pour la paix, qui continuent à se manifester en Italie et en Autriche ne sont malheureusement pas en harmonie avec les espérances pacifiques exprimées par l'Empereur.

Quelques journaux anglais en applaudissant aux sentiments pacifiques du discours paraissent mécontents de la déclaration de neutralité dans la question américaine.

Quant à la question financière qui tient la place principale dans le discours, nous faisons des vœux pour qu'on ne demande pas aux impôts impopulaires, sur le sel et sur le sucre, les 20 millions réclamés par M. le ministre des finances pour la balance du budget.

Le 5 février, S. M. Britannique tiendra un conseil privé où le discours de la couronne recevra la sanction royale. Il n'est pas probable que la session soit ouverte par la reine elle-même, qui, jusqu'à pré-

sent, est demeurée dans une retraite absolue.

Quelques feuilles tories engagent leur parti à attaquer le cabinet dès l'ouverture de la session; mais, au dire de la correspondance anglaise du *Moniteur*, il est très douteux que lord Derby adopte une pareille tactique, et il est certain au contraire que les rangs du parti conservateur renferment beaucoup d'hommes modérés qui ne s'associeront actuellement à aucune tentative pour renverser lord Palmerston.

La démission de M. Cameron, secrétaire de la guerre aux Etats-Unis, a produit une vive sensation en Angleterre comme en Amérique. M. Cameron représentait, dans le cabinet de Washington, le parti de la guerre acharnée contre le Sud; c'est lui qui avait le plus énergiquement conseillé d'armer les esclaves libérés. M. Edwin B. Staunton, qui succède à M. Cameron, a fait partie du dernier cabinet de M. Buchanan. Ce changement dans les conseils du pouvoir exécutif de l'Union, est donc à tous les égards une victoire pour le parti de la modération.

J. REBOUX.

Le Corps législatif a eu communication des documents diplomatiques relatifs aux affaires d'Italie, de Syrie, des principautés danubiennes, des Etats-Unis et du Mexique. Parmi ces documents, il en est trois surtout concernant la question romaine qui nous semblent mériter un intérêt spécial et que nous reproduisons à ce titre :

Le ministre des affaires étrangères à M. le marquis de la Valette, ambassadeur de l'Empereur à Rome.

Paris, 11 janvier 1862.

Monsieur le marquis,

Si j'ai cru devoir attendre nos premiers rapports pour vous adresser des instructions destinées à compléter celles qui vous ont été données verbalement avant votre départ, le moment est venu de vous indiquer dans leur ensemble les idées du gouvernement de l'Empereur sur la situation respective du Saint-Siège et de l'Italie. Les intérêts de la France se trouvent trop profondément affectés par l'antagonisme de deux causes que ses traditions politiques et religieuses recommandent à titre égal à ses sympathies, pour qu'elle puisse accepter indifféremment la responsabilité d'un *statu quo* aussi nuisible à l'une qu'à l'autre, et renoncer à l'espoir d'ouvrir la voie à un arrangement.

Le gouvernement de l'Empereur n'a pas à ex-

primer de nouveau ses regrets des événements accomplis en Italie dans le courant de l'année 1860, et qui devaient inspirer au Saint-Père une vive et légitime douleur. La marche naturelle des choses humaines, cependant, les amène tôt ou tard à passer de l'ordre des sentiments dans l'ordre de la raison, et c'est sous ce dernier aspect que la politique se trouve à la fin forcée de les envisager. La question qui se pose aujourd'hui, Monsieur le marquis, est donc celle de savoir si le gouvernement pontifical entend toujours apporter au règlement de ses rapports avec le régime nouveau établi dans la Péninsule l'inflexibilité qui est le premier de ses devoirs comme le plus incontestable de ses droits dans les affaires de dogme, ou si, quel que soit d'ailleurs son jugement sur la transformation opérée en Italie, il se décide à accepter les nécessités qui dérivent de ce fait considérable.

En reconnaissant le royaume d'Italie, le gouvernement de l'Empereur a agi dans la conviction que l'hypothèse d'une restauration du passé n'était plus réalisable, et, sans parler des puissances qui ont cessé de rattacher au Saint-Siège le symbole de leur foi, les résolutions successives du Portugal, de la Belgique et du Brésil ont assurément la même signification. Parmi les monarchies catholiques, il n'en est ainsi que trois qui se soient abstenues de renouer des relations officielles avec la cour de Turin; ce sont l'Autriche, l'Espagne et la Bavière, et il est permis de supposer que la position particulière de ces puissances à l'égard des souverains dépossédés de Naples, de Parme, de Toscane et de Modène, n'a pas été sans exercer une grande influence sur leur ligne de conduite. Aucun cabinet, d'ailleurs, ne songe à réagir par la force contre l'ordre de choses inauguré dans la Péninsule. Ouvertement proclamé ou tacitement admis, le principe d'une intervention est devenu la sauvegarde de la paix européenne, et la cour de Rome n'attend certainement pas d'un secours étranger les moyens de reconquérir les provinces qu'elle a perdues. Je vais plus loin; je me refuse à croire qu'elle consentirait jamais à provoquer elle-même, dans un intérêt dont le succès serait au moins douteux, l'une des conflagrations les plus redoutables qu'eût encore enregistrées l'histoire. Les leçons de l'expérience, jointes aux considérations les plus propres à toucher le Saint-Siège, ne lui commandent-elles pas de désister de ses résistances, sans renoncer à ses droits, à des transactions de fait qui ramèneraient le calme dans le sein du monde catholique, renoueraient les traditions de la Papauté qui a si longtemps couvert l'Italie de son égide, et y rattacheraient les destinées nouvelles d'une nation cruellement éprouvée et rendue après tant de siècles à elle-même?

Je n'ai pas la prétention, Monsieur le marquis, de discuter ici un mode de solution. Il me suffit de dire que le gouvernement de l'Empereur a conservé à cet égard une complète liberté de jugement et d'action, et que tout ce que nous avons à rechercher maintenant, c'est si nous devons nourrir ou abandonner l'espérance de voir le Saint-Siège se prêter, en tenant compte des faits accomplis, à l'étude d'une combinaison qui assurerait au Souverain-Pon-

tife les conditions permanentes de dignité, de sécurité et d'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir. Cet ordre d'idées admis, nous emploierions nos efforts les plus sincères et les plus énergiques à faire accepter à Turin le plan de conciliation dont nous aurions posé les bases avec le gouvernement de Sa Sainteté. L'Italie et la Papauté cesseraient alors de ce trouver dans des camps ennemis; et les représailles bientôt l'une et l'autre leurs rapports naturels, et, grâce à des obligations d'honneur garanties par la parole de la France, Rome trouverait au besoin un appui nécessaire du côté même où le danger paraît le menacer aujourd'hui. Un tel résultat, Monsieur le marquis, exciterait, nous en sommes convaincus, un vif sentiment de satisfaction et de reconnaissance dans la catholicité entière; et je crois remplir un devoir en vous invitant à ne négliger aucune occasion de vous inspirer du contenu de cette dépêche, dans vos entretiens avec le cardinal Antonelli et le Saint-Père lui-même.

Signé, TROUVENEL.

Le marquis de la Valette à M. le ministre des affaires étrangères.

Rome, le 18 janvier 1862.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous la date du 11 de ce mois. J'ai trouvé, le lendemain même, l'occasion d'entretenir le cardinal secrétaire d'Etat des considérations qui s'y trouvaient développées.

Votre Excellence sait que, pénétré des paroles que j'avais pu recueillir de la bouche même de l'Empereur, je m'étais attaché, dès ma première entrevue avec le Saint-Père, à me faire auprès de lui le fidèle et respectueux interprète des sentiments de profond intérêt dont je devais lui porter l'expression. Sans laisser d'illusions à Sa Sainteté sur une restauration du passé, sans oublier les exigences d'un présent si intimement lié à nos propres intérêts, je n'avais négligé aucune occasion de préparer le Saint-Siège, en termes généraux, à une transaction qui répondit à notre désir le plus sincère, celui de réconcilier Rome avec l'Italie. J'avais trouvé, d'ailleurs, dans l'accueil tout bienveillant dont j'étais l'objet, le droit de faire appel à la confiance de Sa Sainteté, et de provoquer de sa part, l'expression d'espérances ou de vœux à la réalisation desquels le gouvernement de l'Empereur eût été heureux de pouvoir contribuer.

Votre Excellence sait aussi, par mes précédents rapports, que, tout en m'occupant avec la plus affectueuse condescendance, le Saint-Père avait constamment conclu par ces mots qui désignaient à peine ses refus: « Attendons les événements; » et que, plus explicite dans ses paroles, le cardinal secrétaire d'Etat s'était prononcé contre toute transaction impliquant en fait l'abandon d'une portion quelconque des territoires perdus.

J'ai donc été plus affligé que surpris, lorsqu'à toutes les considérations que j'ai présentées en m'inspirant des vœux mêmes de Votre Excel-

lence, le cardinal secrétaire d'Etat n'a pu me répondre que par la fin de non-recevoir la plus absolue.

« Toute transaction, m'a dit le cardinal, est impossible entre le Saint-Siège et ceux qui ne l'ont déposé. Il ne peut pas plus de Sa Sainteté, que de Sa Sainteté, qu'il n'est au pouvoir du Sacré Collège de céder la moindre parcelle du territoire de l'Eglise. »

J'ai fait observer à Son Eminence que j'étais complètement la question de droit, et que je ne rappellais ses précédentes affirmations; que je ne m'attendais, assurément pas à le voir transiger avec des principes dont elle n'avait déclaré ne pouvoir se départir. Mon seul but était de l'amener sur le terrain pratique des faits, d'offrir au gouvernement pontifical l'occasion de sortir, en réservant tous ses droits, d'une situation aussi désastreuse pour ses intérêts, que menaçante pour la paix du monde chrétien. Ce but que j'avais laissé entrevoir, soit au Saint-Père, soit à Son Eminence elle-même, était avant tout celui que poursuivait l'Empereur; c'était dans ce sens qu'avaient été conçues mes premières instructions, c'était dans le même esprit que le gouvernement impérial venait de me les renouveler. Je n'avais pas reçu l'ordre d'ajouter, de la communiquer textuellement au cardinal secrétaire d'Etat; elles étaient néanmoins trop conformes aux sentiments dont je m'étais si souvent fait l'organe pour que je ne me crusse pas implicitement autorisé à les mettre sous ses yeux. Je donnai effectivement lecture au cardinal de la dépêche de Votre Excellence.

Je retrouve, dans cette dépêche, m'a dit Son Eminence, l'expression de l'affectueux intérêt que vous n'avez cessé de nous témoigner. Il n'est pas exact cependant qu'il y ait un désaccord entre le Souverain Pontife et l'Italie. Italien lui-même et le premier des Italiens, il souffre de ses souffrances, il assiste avec douleur aux cruelles épreuves qui frappent l'Eglise italienne.

Quant à patisser avec les spoliateurs, nous ne le ferons jamais. Je ne puis que le répéter, toute transaction sur ce terrain est impossible; quelles que soient les réserves dont on l'accompagne, de quelques ménagements de langage qu'on l'entoure, du moment où nous l'accepterions, nous paraîtrions consacrer. Le Souverain Pontife, avant son exaltation, s'engageait par serment à ne rien céder du territoire de l'Eglise. Le Saint-Père ne fera donc aucune concession de cette nature; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire; un nouveau pontife n'en pourrait pas faire; ses successeurs de siècle en siècle ne seraient pas plus libres d'en faire.

Le ton très calme, d'ailleurs, du cardinal secrétaire d'Etat, annonçait une résolution d'autant plus inébranlable qu'elle puisait sa raison d'être dans un ordre d'idées qui échappa à la discussion. Je me bornai à faire observer au cardinal Antonelli que le caractère même de sa déclaration m'imposait le devoir de lui demander si je pouvais la considérer et la transmettre au gouvernement de l'Empereur comme la réponse définitive du Saint-Siège. Après un moment de réflexion, Son Eminence s'offrit à

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 31 JANVIER 1862.

N° 3.

L'EMPIRE DES CONVENANCES

ou

LES DEUX AMIS.

Mais une scène plus douce allait succéder à ces vives émotions. Rendu à lui-même, le duc revint naturellement aux pensées qui avaient tant influé sur son projet de retour en France. Le changement qui arrive dans ma fortune, dit-il à d'Orgemont, ne saurait en apporter dans les seuls moyens de bonheur que je m'étais promis en arrivant ici. C'est dans le sein de ton intéressante famille que je compte les trouver. Il me tarde que tu nous présentes à madame d'Orgemont. — Oui, oui, s'écria Albert d'un ton qui prouvait qu'il partageait à cet égard l'impatience de son père; et, au même instant, ils partirent tous les trois pour se rendre chez d'Orgemont, dont la demeure n'était pas éloignée de l'hôtel Varanges. Entourée des plus brillants hôtels de la rue de Varennes, la maison de d'Orgemont, nouvellement bâtie, n'avait rien de leur magnificence, et cependant l'ordonnance à la fois simple et

élégante de son architecture ne présentait point un contraste choquant avec cette ligne majestueuse de palais qui s'étend des deux côtés de cette rue. Le faste y était remplacé par le goût. Une façade gracieuse et que ne surchargeait point d'ambitieux ornements annonçait le discernement et la sagesse du maître. Enfin le nom du propriétaire n'était point écrit en lettres d'or au-dessus de la porte, mais son caractère semblait empreint dans tout cet ensemble noble et modeste. Aussi le duc, en la voyant, et avant que son ami la lui eût indiquée, s'écria : Voici la maison. — Cela est vrai, répondit d'Orgemont; et en même temps il passa devant le duc et son fils pour les y introduire.

Lorsqu'ils arrivèrent dans la cour, une jeune personne qui était à la fenêtre du premier, et qui n'aperçut d'abord que d'Orgemont, fit entendre un cri de joie : Voilà mon père ! s'écria-t-elle, et au même instant elle s'élança dans l'appartement, court elle-même ouvrir la porte, et sautant au cou de son père : Eh bien, lui dit-elle, nous apportés-tu de bonnes nouvelles ? — Oui, ma fille, dit en souriant d'Orgemont, et en se retournant vers le duc et son fils qui venaient derrière lui. Mais Henriette, intimidée et comme si elle eût craint que les deux étrangers n'eussent deviné sa pensée, baissa les yeux et retourna à sa mère en rougissant. Elle ne s'était pas trompée dans le jugement qu'elle avait formé. A son empressement et à son embarras le duc avait compris sans peine le genre d'intérêt qu'elle venait d'exprimer, et cette circonstance, qui lui révélait les sentiments de toute la famille, ajoutait encore à l'affection dont à l'avance il se sentait pénétré pour elle. Il était dans cette disposition d'esprit, lorsque ma-

dame d'Orgemont, avertie par l'exclamation de sa fille, accourut elle-même au-devant de son mari. Tes vœux sont remplis, lui dit celui-ci, nous possédons enfin M. le duc de Saint-Ceran et son aimable fils. C'est le plus ancien ami de votre mari, lui dit le duc, qui vient, madame, réclamer les droits que ce titre lui donne auprès de vous. Il lui présenta en même temps son fils, qui, s'avancant vers elle, lui saisit avec vivacité la main et la baisa avec tendresse et respect. Ces premiers actes de civilité ne furent que le prélude d'une conversation dans laquelle les deux familles, en épanchant leur âme, resserrèrent bientôt le lien qui les unissait avant de se connaître. Le duc surtout ne revenait pas de sa surprise, en observant la noblesse et la grâce des manières de madame d'Orgemont. Tout ce qu'elle disait avait un charme particulier. A la cour, il avait souvent remarqué des femmes que l'on appelait aimables, et dont l'esprit cachait le naturel; chez madame d'Orgemont, au contraire, c'était le naturel qui cachait l'esprit. Quant à Henriette, placée près de sa mère, elle restait silencieuse, et n'en prenait pas moins de part à la conversation. Ses yeux se tenaient fixés sur le duc, et il était facile de voir, à l'instant avec lequel elle l'écoutait, qu'elle cherchait, dans chacune des paroles qu'il prononçait, à justifier tout le bien qu'elle en avait entendu dire. On voyait que déjà elle cherchait à l'aimer, et, ce qui ne paraissait pas surprenant à seize ans, elle y était entièrement parvenue avant la fin de cette première visite.

A partir de ce moment, le duc et son fils ne laissèrent pas passer un seul jour sans en consacrer la plus grande partie à la famille d'Orgemont. C'était là seulement

qu'Albert pouvait se plaire, et il regardait comme une bonne fortune pour lui, que son père le dispensât quelquefois de l'accompagner dans les cercles que l'impertinence de l'époque appelait exclusivement la société. Ce n'était pas toutefois qu'il affectât à cet égard une philosophie et une raison qui n'appartenait pas à son âge. Il devait rechercher et il recherchait le plaisir; mais ne le trouvait-il pas dans ce petit cercle d'amis ? Une sensibilité profonde, jointe à une imagination ardente, avait développé dans son âme une juste admiration pour le caractère de d'Orgemont. Mais cet enthousiasme avait fait place au plus vif attachement, à mesure qu'il avait eu l'occasion d'apprécier les rares qualités de son cœur. Elles donnaient en effet à ses moindres paroles une expression toute particulière, une chaleur qui était prête à tout moment à devenir de l'éloquence, pour peu que la conversation vint à tomber sur un sujet susceptible de quelque intérêt. Aussi était-ce le soin que prenait constamment Albert, qui, chaque jour, découvrait par ce moyen de nouvelles raisons d'aimer celui qu'il regardait comme un second père. Plusieurs fois il lui avait donné ce titre, qu'il continuait ensuite, d'une manière plus indirecte, en appelant Henriette du nom de *sœur*. Ce témoignage si délicat d'une reconnaissance avait vivement touché les parents d'Henriette. Quant à elle, flattée intérieurement d'un langage si bien en rapport avec ses propres sentiments, elle n'osait l'appeler son frère, mais elle sentait que ce titre seul pouvait exprimer l'espèce d'attachement qu'elle lui inspirait. Et auquel et le se livrait d'ailleurs avec tout l'abandon et toute la pureté de l'innocence. Ainsi

s'étaient rapidement écoulés les six premiers mois qui avaient suivi le retour du duc en France. Satisfait de cette situation, Albert ne désirait d'autre bonheur que celui que lui offrait le présent. Son père, au contraire s'occupait pour lui de l'avenir; déjà même il commençait à se flatter que sa sollicitude à cet égard ne serait pas sans effet. Nous devons dès à présent faire connaître ces projets, ou tout au moins ces espérances.

Pour s'en former une juste idée, il est nécessaire de se rappeler d'abord ce qu'a été dit plus haut des traits principaux de son caractère. Le malheur et les dangers n'avaient été, pour cette âme noble et fière, que des occasions de combat et de triomphe. Toujours supérieur à la mauvaise fortune, on eût dit que son courage grandissait avec les obstacles. Mais lorsqu'elle n'eut plus de sujets dignes de l'exercer, sa fierté naturelle reprit sur lui son ancien ascendant. Avide de toute prééminence, lorsqu'il eut perdu le moyen d'obtenir celle que lui avait donnée l'éclat des actions, il n'en fut que plus jaloux de soutenir l'éclat de son nom. C'est dans cette pensée que, pendant le cours de l'hiver, il s'était sérieusement occupé d'un projet de mariage entre son fils et la riche héritière de tous les biens de la maison de Lincourt. Ce projet, tenu secret entre le tuteur de la jeune personne et le duc de Saint-Ceran, avait pourtant été confié, par ce dernier à d'Orgemont, et il était convenu que l'on n'en ferait part à Albert lorsqu'on aurait terminé les opérations nécessaires pour fixer d'une manière certaine la fortune qui pouvait lui être assurée. Ces opérations ont déjà été indiquées. Elles devaient consister dans la vente à faire par le duc de Saint-Ceran de c